

Bulletin d'information Novembre 2017

PAGE 1

- C'EST LA RENTRÉE POUR LES ÉLUS DU CMJ
- PROGRAMME DE RECYCLAGE DES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE
- PRIX DE LA CRÉATIVITÉ POUR LÉGNY

PAGE 2

- PLAN DÉSHERBAGE : ZÉRO PHYTO
- PRÉVENTION ANTI-CAMBRIOLAGES
- DÉMARCHE CITOYENS VIGILANTS

PAGE 3

- A.D.M.R...C'EST LA RENTRÉE...
- DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS
- LE SOU DES ÉCOLES

PAGE 4

- SOCIÉTÉ DE CHASSE
- DÉCLARATION DES RUCHES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

PAGE 5

- INFOS PRATIQUES
- ÉCOLE

PAGE 6

- LA 2 EME NUIT DE L'EAU
- QUELQUES PETITS RAPPELS ÉVIDENTS DE BONNE CITOYENNETÉ
- D'AUTRES DATES À RETENIR

C'EST LA RENTRÉE POUR LES ÉLUS DU CMJ...

Les vacances sont finies pour nos jeunes élus avec une première réunion de travail qui a eu lieu fin octobre. Le mandat de ce 1er conseil municipal des jeunes se terminera début juin mais les projets sont encore nombreux.

Voici la liste détaillée des actions qui seront menées :

- Ecriture d'un article sur les actions menées et les projets en cours pour intégrer le premier bulletin intercommunal des CMJ.
- Cérémonie du 11 novembre.
- Installer un sapin devant l'école qui sera décoré par les enfants de celle-ci.
- Vœux du maire.
- Organisation d'un 2^{ème} « Troc Livres » le 20 janvier à la salle des fêtes.
- 2ème journée des CMJ de la Communauté de Communes le 28 avril.
- Programme de ramassage des instruments d'écriture pour recyclage (TERRACYCLE).
- 2^{ème} journée de « Nettoyage de Printemps » (date à définir).

PROGRAMME DE RECYCLAGE DES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE PROPOSÉ PAR BIC ET TERRACYCLE...

Le principe est simple :

- Collecte de stylos ou instruments d'écriture usagés (porte-mines, correcteurs (souris, bouteilles et stylos), stylos plume, cartouches.)
- Recyclage de ces instruments en mobiliers d'extérieur (découvrez la gamme de mobilier d'extérieur UBICUITY fabriquée à partir des objets récoltés).
- Vente de ces objets recyclés sur le site www.plaseco.fr
- Récolte de fonds : pour chaque stylo collecté, 2 centimes d'euro seront reversés à une association ou à l'école.

Cette opération sera mise en place par le CMJ qui déposera un carton pour la récolte dans un lieu à définir sur la commune (école, Mairie).

PRIX DE LA CRÉATIVITÉ POUR LÉGNY AU CONCOURS DE FLEURISSEMENT DES PIERRES DORÉES...



Le jury de l'**Office du Tourisme des Pierres Dorées** a décerné samedi 7 octobre dernier le **Prix de la Créativité** à la **Commune de Légny**. Il a particulièrement apprécié la mise en valeur du patrimoine, les nouveaux massifs aux Ponts-Tarrets avec un choix innovant dans les plantes, le fleurissement du lavoir et l'harmonie lumineuse des couleurs.

MAIRIE • LE BOURG - 69620 LÉGNY - TÉL : 04 74 71 61 09 - FAX : 04 74 71 49 90

Ouverture du secrétariat : mardi : 9h-12h • jeudi : 13h30-17h

Permanence de Madame le Maire : samedi : 9h-11h30 sans rendez-vous ● du lundi au vendredi sur rendez-vous

PLAN DÉSHERBAGE : ZÉRO PHYTO...

Dans le Grenelle de l'environnement, il a été adopté par l'Assemblée un plan national pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Il est piloté par le ministère de l'agriculture et animé par le ministère de l'écologie et du développement durable pour les zones non agricoles. Il fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales, associations et particuliers sont concernés

Sur le plan réglementaire par des avancées significatives :

La loi n°2014-110 du 6 février visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national, dite « loi Labbé » et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoient que les produits phytosanitaires (sauf les produits de bio-contrôle inscrits sur une liste) seront interdits :

- dans les espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.
- de vente, détention et utilisation pour les particuliers non professionnels (jardiniers amateurs) à compter du 1^{er} janvier 2019. Les produits phytosanitaires ne seront plus en vente libre en magasin à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans cet objectif, la commune de Légny a travaillé avec **le Syndicat de Rivières de l'Azergues, associé à l'Agence de l'Eau et la MFR de Ste Consorce** pour établir **le plan 0% Phyto** sur tout le périmètre de la commune.Les pratiques de l'agent communal, les moyens utilisés, la capacité de la commune ont été étudiées et un diagnostic terrain a été réalisé. De cette analyse, un plan a été élaboré avec l'agent communal. Ce plan détermine désormais des périmètres qui auront un traitement désherbage différent **(cf carte jointe).**

Trois espaces « sensibles » ont été identifiés : le cimetière, le centre bourg avec les monuments publics et les terrains de boules en dessous de la salle des fêtes.

Selon les périmètres, l'arrachage des mauvaises herbes et la tonte seront très réguliers, sur d'autres secteurs les herbes pourront attendre un peu avant intervention (10 à 15 cm de pousse), le dernier périmètre pourra supporter une hauteur de 20 cm avant intervention.

Pour les espaces sensibles, des actions spécifiques seront conduites pour répondre aux exigences de la loi : enherbement des allées du cimetière avec tonte régulière et réaménagement de la fosse commune, centrebourg avec désherbage manuel, et corvées avec le club de boules pour les terrains de jeux.



PRÉVENTION ANTI-CAMBRIOLAGES...

Vous changez d'heure...lls changent leurs habitudes...



DÉMARCHE CITOYENS VIGILANTS...

La commune de Légny s'est rapprochée de la gendarmerie du Val d'Oingt dans l'objectif de mettre en place la démarche « Citoyens vigilants ». Cette action s'inscrit dans une démarche générale de renforcement de la sécurité de proximité, en systématisant une relation entre les autorités et la population, afin de compléter les autres actions de tranquillité publique et de prévention de la délinquance déjà gérées par la gendarmerie.

Personnes volontaires et bénévoles, les « citoyens vigilants » seront attentifs à la vie quotidienne des habitants de leur rue ou de leur hameau. Ces personnes auront l'occasion d'être accompagnées par la gendarmerie pour des formations, des visites groupées et participeront au réseau des communes déjà engagées dans la démarche.

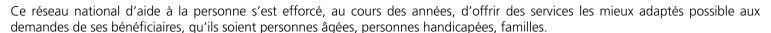
Elles contribuent par des informations que la gendarmerie leur adresse à une prévention accrue des cambriolages lors de faits connus sur d'autres communes.

Toute personne intéressée pour être citoyen vigilant peut se faire connaître auprès de la mairie.



ADMR...C'EST LA RENTRÉE....

L'ADMR en France a 72 ans.



Dans un souci d'amélioration de fonctionnement, les ADMR de Saint Laurent d'Oingt et du Bois d'Oingt - Légny vont fusionner le 1er Janvier 2018.

Cette fusion doit permettre aux équipes de salariés et de bénévoles de travailler plus aisément, pour le bien- être de tous. C'est en tous cas le but recherché.

Dès la fin de cette année (fin novembre) l'association aura le plaisir de vous recevoir dans un nouveau local plus fonctionnel au Bois d'Oingt (88 rue de La Font Pérou), lieu d'accueil pour toutes nos communes desservies (Val d'Oingt, Légny, Ste Paule, Ternand, St Vérand, Chamelet, Létra, Chambost, St Cyr le Chatoux, St Just d'Avray, Grandris, Lamures sur Azergues, St Nizier d'Azergues)

L'ADMR vous propose sa gamme de services :

- Ménage, repassage
- Aide à la personne à domicile et accompagnement.
- Portage de repas
- Garde d'enfants
- Téléassistance Filien ADMR
- Gym senior

Longue vie donc à cette fusion et à l'ADMR....



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS...

LE SOU DES ÉCOLES...



Président : Vincent DUJARDIN Vice- Président : Bruno HORESNYI Secrétaire : Michaël GUYOT Secrétaire adjointe : Yvette GUYOT Trésorière : Marjolaine CHALENSOL Trésorier : Dominique FLEURY

La kermesse de fin d'année :

Cette année, la kermesse organisée et financée par le Sou des Ecoles n'aura pas eu la ferveur d'un grand soleil.

Qu'importe, la joie des écoliers ne craint pas la pluie... Jeux gonflables, mini karts et poneys (merci à l'Écurie des Pierres Dorées) auront couronné cette fin d'année et célébré le début des vacances en beauté.





PRENEZ NOTE:

- 9 décembre : vente de sapins aux Ponts-Tarrets.
- **Début janvier** (date à définir) : vente de brioches et galettes.
- 24 mars : loto du Sou
- Avril : réflexion sur l'organisation d'une brocante.
- 30 juin : kermesse et repas de la fête d'école.

N'hésitez pas à communiquer avec le Sou des Ecoles sur sa page Facebook...





Fête des classes en 8 : c'est parti!

La classe en 8 se prépare dès cette fin d'année, avec une première réunion qui aura lieu courant novembre à la salle des fêtes (date à préciser). Celle-ci aura pour but principal de préciser l'organisation des manifestations préparatoires qui vont se dérouler début 2018 : vente de bugnes le 27 janvier, ventes de brioches, et toute autre initiative.

Alors, si vous êtes né(e) une année en « 8 », ou si avez 18 ou 19 ans l'an prochain : Rejoignez- nous !

La fête des classes se déroulera le samedi 19 mai prochain. Cette fête sera la vôtre, et nous vous invitons à faire encore plus de bruit que la classe en 7.

SOCIÉTÉ DE CHASSE...

Le week-end du 17 et 18 juin 2017, la Société de Chasse a organisé son Ball Trap qui fut une parfaite réussite avec une bonne participation et un temps exceptionnel. En effet, un nombre important de public a répondu présent pour cette manifestation. Le concours des sociétaires fut remporté par Dylan LAVERRIERE.

Lors de l'Assemblée Générale, le président, Stéphane PLASSE, a rappelé les directives de la fédération départementale concernant la sécurité afin de réduire les accidents de chasse, un livret sur les règles de sécurité a été remis à chaque chasseur en même temps que sa carte de membre.

Une mauvaise reproduction du lièvre sur le territoire de la commune :

Dans le but d'adapter au mieux les prélèvements cynégétiques du lièvre dans le Rhône, une analyse de l'âge ratio des lièvres prélevés lors des deux premières journées de chasse sur les territoires volontaires a été mise en place par la Fédération Départementale. La Société de Chasse de Légny en fait partie.

Sur le territoire de la commune, le nombre de prélèvement a nettement diminué. L'analyse montre que le pourcentage de jeunes lièvres représente 30 % des lièvres prélevés. Elle est qualifiée de « mauvaise » reproduction. L'analyse sur les lièvres du territoire des Pierres Dorées est identique. Ce phénomène n'est pas dû aux chasseurs, mais au réchauffement climatique.

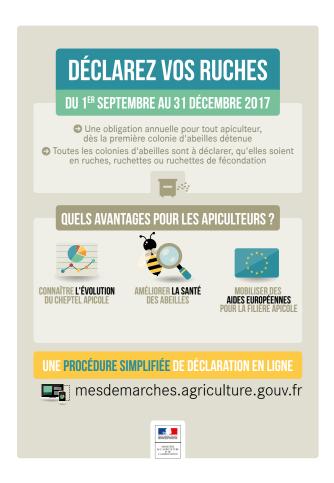
Pour les propriétaires nous rappelons la date de notre repas qui est fixée au **3 mars 2018**.

Ball Trap: 16 et 17 juin (ouvert à tous).





DÉCLARATION DES RUCHES DU IER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017





INFOS PRATIQUES...

Demande de passeports et de CNI:

Pour vos demandes de passeport ou de CNI le seul site officiel pour faire les pré-demandes est www.ants.gouv.fr Plusieurs personnes ont été « escroquées » en se dirigeant vers d'autres sites, tels que « **vos.demandes.com** » ou « **annuaires-mairies.fr** ». Sur ces 2 sites les démarches sont payantes.

Demande de PACS:

A partir du 1^{er} novembre 2017, les personnes souhaitant conclure un PACS (Pacte Civil de Solidarité) devront s'adresser à la mairie et non plus au Tribunal d'Instance. La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21ème siècle confie, en effet, aux officiers de l'état civil le soin de recevoir la déclaration des partenaires et les éventuelles demandes de modification et dissolution de la convention de PACS.

Ramassage des emballages légers triés (poubelles jaunes) :

Nous rappelons que les poubelles jaunes destinées aux déchets légers triés se font tous les jeudis des semaines impaires. Il est conseillé de sortir les poubelles la veille car le ramassage se fait très tôt le jeudi et de les rentrer impérativement après. (Renseignements sur le site de la CCBPD : cc-pierresdorees.com)



Les emballages à recycler sont les suivants : uniquement bouteilles et flacons en plastiques, petits emballages en carton, emballages métalliques (bouteilles de sirop, barquettes aluminium, boîtes de conserve, canettes, etc....), briques alimentaires (lait, jus de fruit, etc...). Il s'agit d'emballages légers.

Pas de verre, pas de gros cartons, pas de papiers et journaux ou revues.

Un doute? Une question? www.ecoemballages.fr

Adhésion à la mutuelle intercommunale : petit rappel

Lors de notre bulletin N°27 nous vous avions informés d'une réflexion de 21 communes de la CCBPD pour adhérer à une mutuelle intercommunale. Beaucoup d'entre vous nous ont fait part de leur intérêt pour ce projet. De ce fait la commune de Légny a pu être retenue dans le 1^{er} groupe de communes qui mettront en place au 1^{er} janvier 2018 cette mutuelle.

Pour votre information, les communes impliquées dans cette démarche sont les suivantes dans ce premier groupe : Anse, Alix, Civrieux, Lozanne, Chessy, Chatillon, Belmont d'Azergues, Pommiers, le Val d'Oingt et Légny.

L'appel d'offres qui a été lancé avant que notre commune soit retenue, a sélectionné l'offre de Groupama, qui a travaillé sur trois forfaits de garanties (tarifs bloqués dans le cadre du contrat passé pendant 3 ans).

Il s'avère que même pour les adhérents actuels de cette mutuelle, l'offre de la complémentaire santé intercommunale est plus intéressante et les foyers concernés pourront basculer leur contrat sur l'offre intercommunale pour bénéficier de tarifs plus avantageux ou de garanties plus importantes.

Une réunion publique d'information s'est déroulée à Légny le 23 octobre. Si vous n'avez pas pu être présent à cette réunion et que vous êtes intéressés vous pouvez vous rendre à l'agence GROUPAMA du Bois d'Oingt pour faire une simulation (sans engagement de votre part) et demander une proposition sur l'offre de la Complémentaire Santé Beaujolais-Pierres Dorées.

Plan préfecture nouvelle génération (PPNG) : fermeture définitive des guichets, nouvelles modalités pour les cartes grises

A compter du jeudi 2 novembre 2017, les démarches relatives aux certificats d'immatriculation ne seront plus délivrés en Sous-préfecture de Villefranche sur Saône. Les usagers devront effectuer leurs démarches en ligne sur le site internet dédié : **www.ants.gouv.fr**

Vous pourrez également vous rapprocher des « tiers de confiance » (professionnels de l'automobile, écoles de conduite agrées) qui pourront effectuer ces démarches à votre place.

Pour répondre aux enjeux de la fracture numérique, des « points numériques », deux en préfecture du Rhône et un en sous-préfecture de Villefranche sur Saône permettront aux usagers n'ayant pas accès aux outils numériques de réaliser leurs démarches accompagnés d'un médiateur numérique. Un point supplémentaire sera prochainement ouvert à Givors.

ÉCOLE -

Une année scolaire qui s'est terminée en chanson....



Une nouvelle rentrée scolaire réussie...

75 élèves inscrits pour cette rentrée 2017 répartis en 3 classes, dont 28 en maternelle et 47 en élémentaire.

En concertation avec **le conseil d'école** (parents, enseignants et municipalité) et après évaluation du **Projet Educatif de Territoire** il a été décidé de maintenir l'organisation de la semaine scolaire à l'identique sur 4,5 jours.

Cette organisation hebdomadaire a été validée par les services de **l'Education Nationale** et le projet éducatif validé par la **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.**

Sport et jeux traditionnels, éveil musical, théâtre, lecture de contes, jeux de cirque et ateliers créatifs constituent les activités proposées aux enfants

La volonté dans le choix des activités est de s'inscrire dans une continuité avec l'école; de favoriser le bien être de l'enfant et sa capacité à s'épanouir et à s'exprimer; de développer l'esprit de coopération avec des activités de groupe tout en prenant en compte les critères d'âge en proposant des activités adaptées.

La plupart des activités retenues s'inscrivent dans l'esprit d'un des 4 axes du nouveau projet d'école « **compétences langagières et écrites »** avec une activité théâtre, une activité lecture et une activité éveil musical menée par un intervenant qui intervient également dans le cadre scolaire.

LA 2^{èME} NUIT DE L'EAU

La CCBPD, le Comité du Rhône UNICEF, AQUAZERGUES et le Club Aquatique des pierres Dorées organisent la 2^{ème} Nuit de l'Eau.

Rendez-vous le 17 mars 2018 de 18h à 21h sur le site d'Aquazergues, 866 rue de Lucenay 69480 ANSE.

Le programme détaillé sur le site de la CCBPD www.cc-pierresdorees.com et de l'Aquazergues www.aquazergues.fr et Facebook : aquazergues.

Sur le site de Légny à partir de janvier.





QUELQUES PETITS RAPPELS ÉVIDENTS DE BONNE CITOYENNETÉ...

Veillez à ne pas laisser vos chiens divaguer....

Respecter la limitation de vitesse au sein du village.....

Attention aux travaux bruyants le dimanche et les jours fériés.....

D'AUTRES DATES À RETENIR...

- Samedi 2 décembre : repas du CCAS
- Vendredi 8 décembre : soirée illumination organisée par le Comité des Fêtes.
- Vendredi 5 janvier 19h : vœux du maire
- Samedi 20 janvier : « Troc Livres » organisé par le CMJ
- Dimanche 18 mars : concours de belote du Club Soleil d'Automne